

DIRECTIVE AFFÉRENTE AU RÈGLEMENT

l'examen professionnel de typographe pour la communication visuelle avec brevet fédéral

La Directive rentre en vigueur le 23 avril 2019

I Sommaire

A INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1 But de l'examen
- 2 Admission
- 3 Préparation
- 4 Inscription

B NIVEAU D'EXIGENCE / TAXONOMIE

C RÉPARTITION ET EXIGENCES DE L'EXAMEN

- 1 Projet
- 2 Typographie

D ANNEXES

- 1 Profil de la profession, charte des compétences opérationnelles, objectifs évaluateurs
- 2 Niveau d'exigence
- 3 Adresses des membres de l'Organe responsable
- 4 Adresse du secrétariat d'examen

Le présent document contient les niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs et propose une aide à la préparation des questions d'examen ainsi qu'à la préparation des candidat-e-s à l'examen.

A INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sur la base des dispositions linguistiques du nouveau règlement d'examen, le titre professionnel est mentionné dans la directive sous forme féminine et masculine.

La directive est un complément au règlement d'examen, elle précise le déroulement de l'examen professionnel des typographes pour la communication avec un brevet fédéral suisse (ci-après typographes BF).

1 But de l'examen

En réussissant l'examen professionnel, la candidate ou le candidat démontre qu'elle ou il dispose des compétences nécessaires lui permettant de mener avec succès des projets graphiques en matière de communication écrite et qu'en en qualité de spécialiste de la lettre et de la typographie, elle ou il est en mesure d'agir de façon créative, exigeante et innovante. Elle ou il réalise un travail de haute qualité destiné à tout type de support, conformément aux objectifs visés par le mandat, en exploitant toutes les ressources qu'elle ou il a acquises dans son domaine de compétence.

2 Admission

L'admission est définie à l'article 3.3 du règlement d'examen

2.1 Sont admis à l'examen les candidat·e·s qui

- a) possèdent d'un CFC de la branche des arts graphiques ou d'une qualification équivalente; et
- b) peuvent justifier d'au moins 2 années d'une pratique appropriée dans le domaine professionnel;
ou
- c) possèdent d'un CFC relevant d'une autre profession et peuvent justifier de 6 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la conception graphique.

Les candidat·e·s sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais impartis, selon le ch. 3.41, et de la remise du travail de projet complet à la date prévue.

2.2 Le SEFRI décide de l'équivalence des certificats et diplômes étrangers.

2.3 Les décisions concernant l'admission à l'examen sont communiquées par écrit aux candidat·e·s au moins trois mois avant le début de l'examen. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de droit.

3 Préparation

La candidate ou le candidat qui remplit les conditions de l'article 3.3 du règlement d'examen a généralement suivi le cursus normal de préparation à l'examen professionnel. Elle ou il peut cependant également acquérir les compétences requises de manière autodidacte.

De plus amples informations peuvent être obtenues auprès du secrétariat responsable de l'examen ou directement auprès des associations qui le parrainent: viscom, SGV et SGD. Les adresses figurent en annexe.

4 Inscription à l'examen professionnel

L'inscription doit être soumise par écrit auprès du secrétariat responsable, accompagnée des documents requis, conformément au point 3.2 du règlement de l'examen. L'adresse du secrétariat figure en annexe.

Le nombre d'années d'exercice de la pratique professionnelle exigé pour une inscription conforme à l'examen inclut le temps consacré à la préparation de celui-ci.

Le respect du délai d'inscription est requis.

La décision quant à l'admission à l'examen est communiquée par écrit aux candidat·e·s.

Le montant prévu correspondant aux frais d'examen doit, conformément à l'article 3.4 du règlement d'examen, être acquitté en temps voulu.

Trente jours au moins avant le début de l'examen, la candidate ou le candidat recevra des informations détaillées sur l'organisation de l'examen ainsi que sur le matériel requis.

B NIVEAU D'EXIGENCE / TAXONOMIE

Les objectifs généraux décrivent les éléments qui constituent le règlement de l'examen des typographes BF. Ils justifient également l'importance des sujets examinés pour les typographes BF.

Objectifs évaluateurs

Les objectifs évaluateurs décrivent chaque compétence par niveaux taxonomiques selon Bloom.

Ce modèle est construit sur un système de niveaux hiérarchiquement séquentiel. À chaque niveau correspondent des opérations typiques.

Niveau	Opération	Description
C1	Savoir	Restituer des informations. Connaître, nommer.
C2	Comprendre	Identifier, expliquer, classier/structurer, décrire.
C3	Appliquer	Mettre en pratique les acquis dans des situations inédites. (transfert).
C4	Analyser	Analyser une situation complexe. Établir/déduire des structures et des principes de base.
C5	Synthétiser	Penser la suite/développer. Séquencer de façon créative les situations, termes, sujets et méthodes.
C6	Évaluer	Évaluer une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Développer des points de vue personnels en matière d'évaluation.

C ÉPREUVES D'EXAMEN

L'article 5 du Règlement d'examen définit l'importance des différentes épreuves de l'examen.

Chaque épreuve peut être subdivisée en points d'appréciation. La commission d'examen fixe cette subdivision et la pondération des points d'appréciation.

Épreuve	Forme d'examen	Durée	Pondération
1 Projet	Écrit/	Réalisé préalablement	2
2 Typographie	Oral Épreuve pratique	45 min. 6 h	1
Total		6h45	

La note globale correspond à la moyenne des deux épreuves.

L'examen est réussi si les notes à toutes les parties de l'examen s'élèvent au moins à 4,0. Voir point 6.41 du règlement de l'examen.

1 Epreuve «Projet»

Objectif général

Les typographes BF connaissent les fondamentaux de la conception graphique. En s'appuyant sur une planification, sur un concept et sur un projet, ils sont en mesure de mettre en œuvre une tâche concrète et de la présenter.

1.1 Déroulement de l'épreuve «Projet»

- Lors d'un briefing introduisant l'épreuve, la commission d'examen transmet aux candidat·e·s l'énoncé de la tâche à accomplir ainsi que les critères d'évaluation correspondants. Elle leur fournit tous les documents requis pour la réalisation du projet. La commission répond aux questions qui lui sont posées. Durée: environ 90 minutes.
- Les candidat·e·s disposent d'un délai de 6 jours à compter de la réception de l'énoncé pour mener à bien leur projet.
- Les documents suivants doivent être remis dans le délai imparti: le projet typographique (concept), plusieurs spécimens, un descriptif/résumé écrit. Les documents sont remis sous la forme d'épreuves imprimées ainsi que de données numériques.
- Les travaux sont ensuite confiés à l'équipe d'expert·e·s désignée en vue de la préparation de la séance de présentation.
- Les candidat·e·s présentent leur projet à l'équipe d'expert·e·s désignée. Cette dernière soumet les candidat·e·s à des questions ciblées portant tant sur le travail effectué que sur leurs connaissances professionnelles. Durée : 45 minutes.
- Cette présentation est organisée pour toute la Suisse en un lieu déterminé par la commission d'examen.

- À l'issue de cette partie de l'examen, l'ensemble des projets est évalué en deux étapes. Durant la première, les projets sont évalués par une équipe d'expert-e-s s'appuyant sur un formulaire d'évaluation précis. Durant la seconde, tous les travaux sont de nouveau évalués, discutés et comparés par l'ensemble du collège d'expert-e-s. Après cette double évaluation, la note finale correspondante est posée.

Objectifs évaluateurs

1.2 Préparation et planification du travail

- Comprendre les besoins et les objectifs des clients (c3);
- comprendre la tâche de communication et l'objectif de conception (c2);
- formuler les points les plus importants de la tâche dans un briefing créatif (c5);
- structurer les processus de travail et définir un système de gestion du temps (c5).

1.3 Développement de l'idée, du concept et du projet

- Mise en œuvre autonome du processus qui conduit de l'idée à l'intention de design (c5);
- argumenter de façon convaincante le choix des éléments de design (choix typographiques, composition, couleur, image);
begründen (c5);
- formuler l'intention de design (c5);
- exposer les idées et les intentions d'une manière assurée et accessible et les rendre compréhensibles (c4).

1.4 Définir le design

- Appréhender et mettre en œuvre les idées de design (c5);
- à l'aide de moyens typographiques, structurer et mettre en forme le texte tant en termes de contenu que de lisibilité/accessibilité (c5);
- adapter ou modifier une police de caractères conformément au cahier des charges du mandat ou de la fonction (logotype typographique, titrage/lettrage, signalétique, etc.) (c4);
- proposer des techniques de production adaptées (c2);
- contextualiser les connaissances en matière d'art/de culture, de typographie, d'écriture et d'histoire du design dans leurs principaux aspects et implémenter l'enseignement qui en découle dans le projet de design (c3);
- appliquer et vérifier les connaissances acquises (c3);
- présenter les idées, les concepts et les projets aboutis de façon convaincante (c6).

2 Épreuve «Typographie»

Objectif général

Les typographes BF maîtrisent parfaitement leurs outils de travail, agissent rapidement et de manière fiable en se souciant des implications écologiques de leurs actions. Ils sont les garants d'une composition adéquate du texte et maîtrisent la typographie dans toute son étendue et sa complexité. Ils connaissent les principales conventions qui régissent l'usage de la langue écrite, tant sur le plan de l'orthographe et de la grammaire que sur celui du bon usage typographique.

2.1 Déroulement de l'épreuve «Typographie»

- L'épreuve «Typographie» est organisée pour toute la Suisse en un lieu déterminé par la commission d'examen.
- Les candidat·e·s élaborent leurs travaux d'examen sur leurs propres ordinateurs.
- Durant les 6 heures de l'examen, plusieurs épreuves sont soumises aux candidat·e·s sous la forme de brefs exercices ou travaux spécifiques. Elles et ils répondent à leurs tâches à l'aide de logiciels usuels (par exemple, Adobe Creative Suite).
- Les tâches permettent d'examiner des aspects portant notamment sur la typographie et sur la technique de travail: disposition macro- et microtypographique du texte, élaboration de hiérarchies typographiques, conception d'infographies ou de diagrammes, travaux de lettrage, rectifications orthotypographiques et saisie de corrections, préparation des fichiers ou de données techniques. La commission d'examen se réserve la possibilité d'ajouter d'autres aspects à examiner.
- Les différents travaux sont enregistrés sur un support de stockage fourni par la commission d'examen et remis à celle-ci à la fin de la séance.
- À l'issue de l'examen, chaque épreuve est évaluée par une équipe de deux expert·e·s s'appuyant sur un formulaire d'évaluation précis et la note finale correspondante est posée.

Objectifs évaluateurs

2.2 Réalisation et connaissances professionnelles

- Appliquer les techniques de production de façon adéquate conformément au cahier des charges du mandat (c3);
- examiner et analyser le travail réalisé et apporter les corrections requises de façon consciencieuse (c6);
- réaliser des travaux dans le respect des conventions en matière de micro- et orthotypographie (c5);
- adapter ou modifier une police de caractères conformément au cahier des charges du mandat ou de la fonction (c4);
- appliquer les règles de base de la typographie (c3);
- appliquer les règles de base des études de formes et de couleurs (c3);
- connaître les aspects formels importants qui structurent les signes qui composent les différentes polices de caractères et savoir les esquisser de façon identifiable (c3);
- savoir évaluer un travail graphique selon les principes élémentaires de la conception graphique et de la typographie (c4).

D Annexes

1 Profil de la profession, charte des compétences opérationnelles, objectifs évaluateurs

(conformément à l'annexe correspondante [non traduite en français])

2 Niveaux d'exigence

Domaines de compétences

- A Préparation et planification du travail
- B Développement de l'idée, du concept et du projet
- C Définir le design
- D Coordonner et mettre en œuvre le projet
- E Mettre en œuvre les compétences professionnelles dans tous les secteurs
- F Mettre en œuvre les compétences sociales et personnelles

(conformément à l'annexe correspondante [non traduite en français])

3 Adresses des associations membres de l'organe responsable

3.1 viscom

viscom
Speichergasse 35
Case postale
3001 Berne
Téléphone 058 225 55 00
www.viscom.ch

3.2 SGV

SGV, Union suisse des graphistes
Geschäftstelle
Schulhausstrasse 64
8002 Zurich
Téléphone 044 201 07 37
www.sgv.ch

3.3 SGD

SGD Swiss Graphic Designers
Bärenplatz 7
Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 312 45 35
www.sgd.ch

4 Adresse du secrétariat de l'examen

Secrétariat de l'examen
viscom
Marcel Weber
Speichergasse 35
Case postale
3001 Berne
Téléphone 058 225 55 77
marcel.weber@viscom.ch